

FICHE DE PRESENTATION – TROPHEE D'INTERET GENERAL#

Porteur de la réalisation

Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine

Ville, département

Sarrebourg (57)

Intitulé de l'action

L'agriculteur et la zone humide

Message essentiel

Le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine a acheté 46 hectares de prairies humides sur la commune de Lachaussée (55) en vue de les préserver et les valoriser économiquement grâce à l'installation d'un agriculteur en conversion bio. Une solution gagnant-gagnant !

Détail de l'action



Crédit photo : AERM/N. Leblanc

Le conservatoire d'espaces naturels de Lorraine protège un peu plus de 300 sites naturels. C'est à ce titre qu'elle gère la réserve naturelle régionale de Lachaussée en Meuse. Situé dans la "petite Woèvre", au nord du Parc Naturel Régional de Lorraine, le secteur de Lachaussée est constitué d'une mosaïque d'étangs, de secteurs forestiers et agricoles et de prairies remarquables. Le site est d'intérêt international car il forme un écosystème humide qui en fait un site privilégié pour la nidification, l'hivernage et les haltes migratoires pour de nombreuses espèces d'oiseaux.

C'est sur ce territoire que le conservatoire d'espaces naturels a acquis 46 hectares de prairies humides sur la commune de Lachaussée afin de les préserver de manière pérenne dans un contexte de disparition généralisée de ce type de milieu. Les prairies sont situées en continuité directe avec la réserve régionale et plus de 85% de leur surface se situent sur le bassin versant de l'Yron, affluent de l'Orne.

Les prairies achetées ont été valorisées économiquement grâce à l'installation d'un jeune agriculteur biologique avec lequel l'association a signé un bail rural à clauses environnementales.

L'émergence de ce projet, unique sur le bassin Rhin-Meuse, et sa concrétisation ont été rendus possible grâce à la démarche partenariale entre le monde agricole (Safer, chambre d'agriculture, agriculteur), le conservatoire des sites lorrains et la commune de Lachaussée qui a loué des terrains à l'agriculteur afin de rendre son installation viable.

Cette démarche globale combine la préservation de la biodiversité, de la ressource en eau et la valorisation économique dans le respect des enjeux écologiques. Installé en début d'année, l'agriculteur envisage la vente de ses produits à la ferme, ainsi que dans les points de vente locaux.